

CANADA  
Province de Québec  
District de Montréal

N° 500-06-001010-194

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE COUR SUPÉRIEURE**

par défaut  ex parte  contesté  enquête au mérite

**MICHAEL ROYER  
ALA'A ABOU-KHADRA**

DEMANDE

c.  
**CAPITAL ONE BANK (CANADA BRANCH)  
CAPITAL ONE FINANCIAL CORPORATION  
CAPITALE ONE BANK (USA) NATIONAL ASSOCIATION  
AMAZON.COM.CA INC.  
AMAZON.COM INC.  
AMAZON WEB SERVICES CANADA INC.  
AMAZON WEB SERVICES INC.  
AMAZON TECHNOLOGIES INC.**

DÉFENSE

**ENREGISTREMENT**

Division civile Salle n° 3.39 et Teams Le 5 octobre 2021

DÉBUT : 9h32  
FIN : 10h11

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE BERNARD TREMBLAY, j.c.s. (JT 1706)**

DEMANDE

PRÉSENTE  ABSENTE

**M<sup>e</sup> Jeff Orenstein  
M<sup>e</sup> Andrea Grass**  
*Consumer Law Group inc.*

DÉFENSE (Capital One)

PRÉSENTE  ABSENTE

**M<sup>e</sup> Noah Boudreau  
M<sup>e</sup> Mirna Kaddis**  
*Fasken Martineau DuMoulin*

DÉFENSE (Amazon)

PRÉSENTE  ABSENTE

**M<sup>e</sup> Paule Hamelin  
M<sup>e</sup> Emily Bolduc**  
*Gowling WLG (Canada)*

NATURE DE LA CAUSE Demandes de dépôt de preuve appropriée et autres  
moyens préliminaires des défenderesses

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE Emilie Linteau-Samson (TL 4227)

9h32

Appel de la cause et identification des avocats. Le Tribunal s'assure  
d'avoir reçu tous les documents transmis de part et d'autres.

**DÉCISION**

**CONSIDÉRANT** la demande pour autorisation de produire une preuve  
appropriée de la part des défendeurs formant le groupe Capital One;

**CONSIDÉRANT** que cette demande se limite pour l'essentiel à réagir à la  
Pièce R-59 et à une déclaration sous serment de quatre paragraphes;

Le 5 octobre 2021

Salle 3.39 et Teams

**CONSIDÉRANT** l'absence de contestation de cette demande de la part des demandeurs.

**POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

**AUTORISE** la production de cette preuve appropriée par les défendeurs formant le Groupe Capital One et consistant en cette déclaration sous serment de monsieur Jeffrey Behan du 29 septembre 2021 comme pièce C-1.



BERNARD TREMBLAY, j.c.s.

- 9h37 Le Tribunal **PREND ACTE** qu'il n'y a pas d'autres moyens préliminaires envisagés par les défendeurs dans le cadre de la présente instance, de sorte qu'il y a lieu de fixer l'instruction de la demande d'autorisation d'exercer une action collective et les différentes étapes conduisant à celle-ci.
- 9h38 Discussion concernant les prochaines dates d'audience. Commentaires de Me Orenstein.
- 9h42 Commentaire de Me Boudreau.
- 9h43 Le Tribunal prend connaissance du document de Me Orenstein intitulé « Examination questions for Jeffrey Behan on affidavit ».
- 9h45 Commentaire du Tribunal.
- 9h47 Discussion concernant les prochaines dates d'audience.
- 9h54 *Suspension de l'audience.*

Le 5 octobre 2021

Salle 3.39 et Teams

9h58

*Reprise de l'audience.*

### GESTION

10h00

L'instruction de la demande d'autorisation d'exercer une action collective aura lieu les **26 et 27 janvier 2022 à 9h30, au palais de justice de Montréal, salle à déterminer, et en virtuel** au lien ci-dessous (cliquer sur « Participer à la réunion » ou utiliser le bouton droit de votre souris et sélectionnez « Ouvrir le lien hypertexte ») :

### Réunion Microsoft Teams

**Rejoindre sur votre ordinateur ou application mobile**

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

**Rejoindre avec un appareil de vidéoconférence**

[teams@teams.justice.gouv.qc.ca](mailto:teams@teams.justice.gouv.qc.ca)

ID de vidéoconférence : 115 158 968 1

[Autres instructions VTC](#)

**Ou composer le numéro (audio seulement)**

[+1 581-319-2194, 998561642#](tel:+15813192194998561642) Canada, Quebec

[\(833\) 450-1741, 998561642#](tel:(833)4501741998561642) Canada (Numéro gratuit)

ID Conférence Téléphone: 998 561 642#

Le plan d'argumentation des demandeurs devra être communiqué et notifié aux autres parties et au Tribunal d'ici le **17 décembre 2021**.

Le plan d'argumentation des défendeurs devra être communiqué et notifié aux autres parties et au Tribunal d'ici le **14 janvier 2022**.

Le Tribunal suggère aux parties que leur plan d'argumentation soit d'environ **cinq (5) pages**.

Les parties soumettront au Tribunal pour adjudication un incident portant sur les questions soumises par Me Orenstein dans sa lettre du 4 octobre 2021 d'ici le **29 octobre 2021**.

Le cas échéant, une audience aura lieu le **5 novembre 2021 à 9h30** en mode virtuel pour une durée d'une heure.

10h11

Fin de l'audience.

  
Emilie Linteau-Samson, greffière-audicière